



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Le 14 décembre 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 8 décembre 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 8 décembre 2023.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Magali QUIRING ; Hélène MAXANT.
Messieurs René MATHIOT ; Christophe CHILLET ; Olivier DAVID ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB et Gilles LAFLEUR.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s :

Madame Christine LODEWYCKX GRANGER ;
Madame Anne RIVOAL ;
Madame Laetitia ASCHBACHER ;
Monsieur Gilles PRETAT.

Absent-e-s non excusé-e-s :

Monsieur Romuald HEILLIG.

Pouvoirs :

Madame Christine LODEWYCKX GRANGER à Monsieur Olivier DAVID ;
Madame Anne RIVOAL à Madame Hélène MAXANT ;
Monsieur Gilles PRETAT à Madame Magali QUIRING ;
Madame Laetitia ASCHBACHER à Madame Catherine JUIN.

Présents : 10

Votants : 14

DELIBERATION N° 6

TARIFS « COLO ADOS » HIVER ET PRINTEMPS 2024

(Rapporteur : Madame Evelyne FRANK et Madame Magali QUIRING)

Dans le cadre du projet de colonie de vacances de cet hiver et de printemps, les services ont travaillé sur l'organisation d'une colonie à l'attention des adolescents, il a été annoncé :

Pour l'hiver : Une durée de 5 jours (4 nuits) du 4 au 8 mars inclus dans les Vosges en gîte individuel. Il est prévu 12 adolescents et 3 accompagnants. Le public concerné sont les adolescents de 11 à 17 ans domiciliés à Saizerais.

Pour le printemps : Une durée de 5 jours (4 nuits) du 22 au 26 inclus dans les Alpes-Maritimes en gîte individuel. Il est prévu 12 adolescents et 3 accompagnants. Le public concerné sont les adolescents de 11 à 17 ans domiciliés à Saizerais.

Les colonies sont déclarées auprès de la Direction Départementale de la cohésion Sociale. Les familles ont ainsi droit à une aide financière en fonction de leur quotient familial. Une demande de subvention séjour court sera adressée à la CAF de Meurthe et Moselle pour un financement de 40% du séjour.

Il sera proposé un tarif unique de 200 € (210 € hors Saizerais) par enfant pour la colonie d'hiver et de 170 € (180 € hors Saizerais) pour la colonie de printemps.

Un tableau récapitulatif sera fourni en annexe à cette délibération.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :

DE FIXER le tarif de la colo hiver 2023 à 200 € (210 € hors Saizerais) par enfant pour la colonie d'hiver et à 170 € (180 € hors Saizerais) pour la colonie de printemps.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à dresser les titres de recette afférent à chaque famille au budget 2024.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 14 décembre 2023

Le maire, Ludovic LEGGERI